

## **Robins des Bois Foire aux questions**

1. Qui peut bénéficier d'une place Robins des Bois ?
2. Comment sont identifiées les associations partenaires des places Robins des Bois ?
3. Comment offrir une place Robins des Bois ?
4. Comment est utilisé mon don ?
5. Comment demander mon Reçu fiscal ?
6. Pourquoi seules certaines dates sont ouvertes pour les Robins des Bois ?
7. Comment m'investir dans le projet Robins des Bois ?
8. Je suis une association, comment puis-je rejoindre les Robins des Bois ?
9. Les individuels peuvent-ils bénéficier des places Robins des Bois ?

### **1. QUI PEUT BENEFCIER D'UNE PLACE ROBINS DES BOIS ?**

Le Châtelet travaille en collaboration avec une centaine d'associations en Île-de-France.

Pour chaque spectacle, nous proposons aux associations partenaires les places mises à disposition sur une date. Ces associations se chargent ensuite d'identifier les bénéficiaires et d'attribuer les places. Ainsi, ce sont des bénéficiaires de plusieurs associations, accompagnés par un référent, qui assistent au spectacle, selon le nombre de billets disponibles. Un accueil privilégié est mis en place les soirs en question.

Pour le moment, il n'y a pas de mise à disposition des places pour des spectateurs individuels. **Les personnes accueillies dans le cadre des Robins des Bois le sont uniquement en lien avec des associations partenaires.**

Des liens de long terme sont tissés avec ces structures, en collaboration avec les mécènes et donateurs de l'opération.

### **2. COMMENT SONT IDENTIFIEES LES ASSOCIATIONS PARTENAIRES DES PLACES ROBINS DES BOIS ?**

Le Châtelet s'appuie sur un réseau solide d'associations en Île de France.

L'information concernant le dispositif Robins des Bois, et les places disponibles, est transmise à ces associations. Celles qui sont intéressées selon les dates et les places disponibles échangent ensuite avec le théâtre.

Les associations intéressées peuvent contacter directement le Châtelet afin que le Théâtre leur expose le projet, et développer un partenariat.

Pour le moment, il n'y a pas de mise à disposition des places pour les individuels. Les personnes accueillies dans le cadre des Robins des Bois le sont uniquement en lien avec des associations partenaires.

### **3. COMMENT FAIRE UN DON AUX ROBINS DES BOIS ?**

Vous pouvez faire un don aux Robins des Bois, afin d'offrir une ou plusieurs places aux Robins des Bois. Il y a 4 paliers de dons Robins des Bois : 15€, 45€, 75€ et 100€.

Vous pouvez faire ce don de deux manières :

- En complétant votre panier lors de votre achat de places par un don du montant de votre choix parmi les 4 options possibles
- En faisant un don directement grâce à la filière de vente dédiée Robins des Bois : <https://www.chatelet.com/robins-des-bois/>

- 1) Rendez-vous sur le site chatelet.com, rubrique « Robins des Bois » et cliquez sur « faites un don »
- 2) Choisissez le montant du don que vous souhaitez faire parmi ceux proposés  
Vous pouvez faire un don de 15€, 45€, 75€, 100€ ou plus
- 3) Le Châtelet identifie les bénéficiaires et se charge de distribuer les places

Vous avez la possibilité de faire un don tout au long de l'année, indépendamment de vos achats de places.

### **4. COMMENT EST UTILISÉ MON DON ?**

Vous pouvez faire un don aux Robins des Bois. Votre don permettra ainsi d'offrir une ou plusieurs places aux Robins des Bois.

Il y a 4 paliers de dons Robins des Bois : 15€, 45€, 75€ et 100€. Le Châtelet se charge ensuite de répartir les montants des dons selon les spectacles, pour mettre à disposition un maximum de places aux bénéficiaires.

#### **5. COMMENT DEMANDER MON REÇU FISCAL ?**

Votre don est déductible des impôts : vous pouvez faire votre demande de reçu de don (cerfa n°11580) pour l'administration fiscale. Après avoir fait un don aux Robins des Bois, vous recevrez un mail de confirmation .

Avec cette confirmation, vous pouvez demander votre reçu fiscal auprès du service développement, en envoyant un mail à l'adresse [developpement@chatelet.com](mailto:developpement@chatelet.com)

Merci de préciser vos coordonnées, ainsi que le montant total de votre don, en joignant votre mail de confirmation.

#### **6. POURQUOI SEULES CERTAINES DATES SONT OUVERTES POUR LES ROBINS DES BOIS ?**

Tous les spectacles de la saison sont concernés par les places Robins des Bois.

Pour des raisons logistiques, **une date par spectacle a été choisie pour accueillir les bénéficiaires Robins des Bois**. Cela permet de centraliser les places disponibles pour permettre aux associations de venir avec un groupe de bénéficiaires (et non pas des personnes isolées) et de garantir un accueil privilégié de qualité.

#### **7. COMMENT M'INVESTIR DANS LE PROJET ROBINS DES BOIS ?**

Si vous souhaitez vous investir, n'hésitez pas à contacter service développement :

[developpement@chatelet.com](mailto:developpement@chatelet.com) – 01 40 28 29 50

#### **8. JE SUIS UNE ASSOCIATION : COMMENT PUIS-JE REJOINDRE LES ROBINS DES BOIS ?**

Le Châtelet travaille en collaboration avec une centaine d'associations, qui se chargent d'identifier les bénéficiaires et d'attribuer les places mises à disposition dans le cadre des Robins des Bois.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter directement le Châtelet afin que le Théâtre vous expose le projet.

Service développement : [developpement@chatelet.com](mailto:developpement@chatelet.com) – 01 40 28 29 50

#### **9. LES INDIVIDUELS PEUVENT-ILS BENEFICIER DES PLACES ROBINS DES BOIS ?**

Le Châtelet travaille en collaboration avec une centaine d'associations, qui se chargent d'identifier les bénéficiaires et d'attribuer les places mises à disposition dans le cadre des Robins des Bois.

Pour le moment, il n'y a pas de mise à disposition des places pour les individuels. Les personnes accueillies dans le cadre des Robins des Bois le sont en lien avec des associations partenaires.